Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELÎBERATIONS DU COMITE SYNDICÂL

Séance du: 16 avril 2019

n° 16/2019.

L'an deux mille dix-neuf, le seize avril à 18 heures 00.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 avril 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 16 avril 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Bernard BARJOU, 5ème Vice-Président du PETR.

M. Guy BONDOUY est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents:

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Marc SIE.

Avaient donné pouvoir :

S. ADROIT à R. MASSICOT, JC DE BORTOLI à N. CALMET, P. DE PERIGNON à R. DUFOUR

En exercice: 63

Présents ou représentés: 14

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET

Mrs Roger DUFOUR, Robert MASSICOT, Christian BATS, Dominique LEGROS

Excusés:

Mmes BOUSQUET Alexia, Evelyne FABRE-DURAND, Pierrette ESPUNY Mrs Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Marc TARDIEU, Etienne THIBAULT, Bernard VALETTE.

Objet: Vote du Budget Primitif 2019 du PETR du Pays Lauragais (budget principal)

Courriel: pays.lauragais@orange.fr

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Monsieur le Vice-Président indique que le budget primitif 2019 a été établi, sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire du 25 février 2019 et validé à l'unanimité par le Bureau réuni le 11 mars 2019. Ce budget tient compte de la mutualisation des services avec le GAL des Terroirs du Lauragais permettant l'attribution de subventions Leader et des restrictions budgétaires liées à la perte graduelle de subventions d'ingénierie.

Monsieur le Vice-Président présente les différents éléments pris en compte pour l'élaboration de ce budget primitif 2019 :

- Des charges à caractère général couvrant :
 - o Les dépenses administratives courantes
 - o Les actions du P.E.T.R. (volet culture, tourisme, économie, transition énergétique, urbanisme...)
- Des charges de personnel
- Des dépenses d'investissement liées principalement à la révision du projet SCOT et aux travaux d'aménagement des locaux administratifs
- Des restes à réaliser en dépenses liés à la réalisation de l'évaluation environnementale et l'étude PCAET et en recettes
- Les contributions des communautés de communes membres
- Un recours à l'emprunt pour les locaux administratifs.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Vice-Président appelle l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Budget Principal: budget du P.E.T.R. du Pays Lauragais

	Dépenses	Recettes
Investissement	727 073	727 073
Fonctionnement	692 934	692 934
Total	1 420 007	1 420 007

Courriel: pays.lauragais@orange.fr

	ົດ	1100	7	00	9 9 9 9		0000		
Pour extrait certifié conforme au registre des délibération Le budget primitif du budget principal est joint en annê			2 0	000	9 9 9	77	000	66	9
Le budget printiti du budget principal est joint en ainic.	ָרֵל מַרָּ	າດດຸ	000	7	000		0000	0.0	9
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus à l'una	an	im	tě,	000			0 0	0.0))) ()

Fait à Montferrand, le 16 avril 2019

Le Président

Georges MERIC

Courriel: pays.lauragais@orange.fr